

# Schéma régional de cohérence écologique

- Ile-de-France -

## ATELIER THEMATIQUE

### OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

---

#### Réunion n°1

Mardi 13 décembre 2011, de 09h30 à 12h30

Salles 1 et 2, 21-23 Rue Miollis – 75015 Paris

---

#### *Compte rendu*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE



## Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

**Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.**

**Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, les milieux aquatiques et les corridors humides, les milieux forestiers, agricoles, et les zones urbaines.**

**Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.**

La première réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique à l'échelle intercommunale »** a débuté par une présentation :

- de la démarche SRCE : contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation,
- des liens entre SRCE et démarches intercommunales (liens réglementaires, emboîtement des échelles, contexte francilien).

Les débats se sont ensuite basés sur une liste de propositions de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques à l'échelle intercommunale. Cette liste constituait un document de travail, dont la vocation était d'être discutée et amendée lors de l'atelier.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet du SRCE d'Ile-de-France :

<http://extranet.srce-idf.fr/>

Identifiant : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Conçu pour être synthétique, il est organisé en thématiques. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

→ *Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.*

## **Restitution des échanges relatifs à la méthode d'élaboration du SRCE francilien**

Lors de la présentation du cadre dans lequel interviennent les ateliers thématiques, quelques demandes de précisions ont été exprimées par les participants. Les représentants de l'État et de la Région, assistés par le prestataire Ecosphère, y ont apporté des premiers éléments de réponse. Des compléments sont disponibles sur le site du centre de ressources national sur la trame verte et bleue ([www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)).

**L'échelle régionale est-elle la plus pertinente pour élaborer la trame verte et bleue ?** La maîtrise d'ouvrage rappelle que l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) relève d'une obligation légale (lois Grenelle 1 et 2 et décrets d'application). Le choix de l'échelle régionale est justifié parce qu'elle permet de faire le lien entre la fonctionnalité des continuités écologiques localement et les grands enjeux de continuité à une échelle nationale ou internationale. Il est rappelé que la mise en œuvre du SRCE sera conduite principalement aux échelles infrarégionales.

**L'articulation des démarches Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)** est questionnée. Sur ce point, les représentants de l'État et de la Région insistent sur les liens étroits et les échanges en continu qui ont lieu entre les maîtrises d'ouvrage concernés. De plus, les continuités écologiques sont un élément important dans le SDRIF depuis maintenant plusieurs années, en particulier grâce aux travaux de l'IAU. Elles le resteront dans le prochain projet de SDRIF, en cours d'élaboration.

Certains participants ont rappelé que l'implication des élus peut être altérée par **la durée de l'élaboration du SRCE**, dont les différents temps peuvent leur échapper. Mais, comme le précisent les représentants de l'État et de la Région, le calendrier d'élaboration du SRCE est déjà très resserré en comparaison du chantier à mener. De plus, il est rappelé que l'appropriation de la trame verte et bleue par les élus et acteurs de terrain est une condition incontournable de la réussite du SRCE.

## **Restitution des échanges relatifs aux outils et mesures de prise en compte des enjeux de continuité écologique à l'échelle intercommunale**

### **Les approches transversales à privilégier pour prendre en compte les enjeux des continuités écologiques à l'échelle intercommunale**

#### **# Représentation cartographique et synthétique de la trame verte et bleue et des enjeux franciliens**

Les co-élaborateurs du SRCE, assistés du prestataire Ecosphère, soulignent la qualité et la richesse des données cartographiques disponibles en Ile-de-France, qui permettent une identification détaillée des continuités écologiques. Ces données concernent également les réseaux secondaires d'infrastructures et les enjeux moins évidents, y compris les jardins, les alignements d'arbres, les mares...

La nécessité de synthétiser cette grande quantité d'informations inhérentes à la trame verte et bleue est beaucoup évoquée par les participants au cours de l'atelier. A ainsi été proposée l'élaboration de cartes de synthèse représentant :

- les différents enjeux à prendre en compte dans le SRCE, en distinguant notamment les espaces de petite et grand couronne dans le traitement des questions relatives aux documents d'urbanisme afin d'en faciliter une mise en œuvre adaptée,
- une analyse multifonctionnelle du territoire,
- les jeux d'acteurs sur le territoire,
- les types de propriété foncière,
- le croisement des réseaux de surface, en superposant l'ensemble des réseaux,
- ...

#### **# Importance de l'approche paysagère**

La dimension paysagère de la démarche suscite des interventions denses. Il est souligné que la question du paysage se pose notamment au niveau des interfaces entre ville et monde rural : l'importance de la préservation des transitions forestières est par exemple soulignée.

Au-delà, l'approche paysagère est présentée par certains participants, paysagistes ou membres de collectivités, comme une condition clé de la réussite de la démarche du SRCE. Ceux-ci précisent ainsi que la seule expertise scientifique ne suffirait pas et ne parlerait ni aux élus, ni aux citoyens. Une lecture paysagère permet d'intégrer une dimension de vécu, de réalité perçue et permet ainsi aux inventaires scientifiques de devenir des réalités pour les usagers et acteurs des territoires. Dans cette perspective, le paysage est présenté comme un moyen d'humaniser la démarche.

Un représentant de l'IAU précise également que la nécessaire déclinaison locale du SRCE ne s'oppose pas à une approche paysagère. Il peut y avoir localement des conflits, mais généralement, les dimensions liées au paysage, à la fonctionnalité des espaces et à l'expertise scientifique n'entrent

pas en contradiction. L'enjeu de l'élaboration de la trame verte et bleue réside justement dans le fait de concilier les différentes fonctions du territoire.

### # **Importance des financements (Cf intervention CASQY)**

Le besoin d'une connaissance claire et technique des financements possibles pour agir en faveur de la trame verte et bleue a également été souligné (régionaux, nationaux mais aussi européens voir supranationaux). Il a ainsi été affirmé la nécessité d'une prise en compte des outils économiques/financiers dans le SRCE.

## **Les mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT**

Plusieurs participants soulignent que le choix du SCoT pour contribuer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue a ses limites. En effet, une majorité du territoire francilien n'est pas couvert par un SCoT et ne le sera probablement pas avant la mise en place de la trame verte et bleue. Dès lors, comment établir des mesures mobilisables dans le SCoT sans pour autant pénaliser, de fait, les territoires qui ne possèderaient pas ce document d'urbanisme ?

La maîtrise d'ouvrage rappelle que **le SCoT ne sera évidemment pas le seul outil venant en appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue, ni même son seul support à l'échelle intercommunale.**

Elle précise que, si le SCoT représente un outil important, une certaine flexibilité doit être observée dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue. D'autres outils d'appui peuvent être trouvés là où il n'y a pas de SCoT, qui n'est qu'un des outils possibles à l'échelle intercommunale.

### **Sur les mesures mobilisables dans le cadre du document de présentation de chaque SCoT**

Certaines propositions pré-identifiées en amont de l'atelier sont soumises à l'appréciation des participants :

S'appuyer sur une synthèse des données écologiques disponibles et des inventaires spécifiques

Élaborer une cartographie des sous-trames écologiques locales en respectant la typologie du SRCE d'Ile-de-France

Identifier les réservoirs de biodiversité du SRCE et analyser leur niveau de connexion ou d'isolement avec d'autres espaces naturels

Réglementer la nature et le type de clôtures, et ainsi recommander des barrières ayant une certaine perméabilité vis-à-vis de la faune

Réglementer l'utilisation de végétaux locaux afin d'améliorer la biodiversité

Mener des études complémentaires sur des sites ignorés par le SRCE afin si nécessaire de les intégrer à la liste des réservoirs

Cartographier les continuités écologiques pour les groupes sensibles à la fragmentation, identifier les zones de fragilité

Identifier et hiérarchiser les points noirs ou obstacles limitant ou bloquant la libre circulation des espèces

Réaliser des schémas de secteur pour zoomer sur les espaces de la trame verte et bleue qui nécessitent des compléments

L'absence de mesures relatives à la gestion est signalée par certains participants. Les échanges mettent en évidence les limites de l'outil SCOT sur ce point.

Certains participants formulent les propositions ou pistes de réflexion complémentaires suivantes :

- ⇒ **Analyser la place du SCoT dans un cadre plus vaste**
- ⇒ **Croiser la trame verte et bleue avec d'autres réseaux** – ce qui est prévu dans le SRCE et sera en grande partie traité dans l'atelier thématique relatif aux infrastructures linéaires
- ⇒ **Encourager, dans la mesure du possible, la mise en place de SCoT** sur les territoires non couverts
- ⇒ **Intégrer, dans la mesure du possible, un état des lieux portant sur les propriétaires**, sur les usages et la gestion des sols et sur les différentes fonctionnalités des territoires

Enfin, les points de vigilance suivants sont identifiés :

- la mobilisation des acteurs et leur cartographie (gestionnaires, décideurs...)
- le calendrier de la démarche
- le niveau de détail adapté : l'échelle de restitution du SRCE se situe entre le 1/50 000 et le 1/100 000ème, mais les outils régionaux d'analyse élaborés pour le SRCE seront exploitables au 1/25 000ème. Ils devraient permettre l'analyse des fondamentaux relatifs à la continuité écologique à l'échelle d'un SCoT (détermination des grands enjeux du territoire, analyse des réseaux et des points de rupture...).

### **Sur les mesures mobilisables dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) d'un PLU**

Des propositions pré-identifiées en amont de l'atelier sont soumises à l'appréciation des participants :

Préserver des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques

Limiter l'étalement urbain en veillant à favoriser la nature en ville et à maintenir des continuités écologiques

Favoriser la multifonctionnalité des espaces publics afin d'assurer en un même lieu le maintien de la biodiversité et d'autres fonctions

Veiller à préserver des entités cohérentes d'espaces agricoles susceptibles de se maintenir à long terme

Mettre en œuvre une stratégie de résorption des points noirs et obstacles (terrestres et aquatiques) au sein des réservoirs de biodiversité et sur les principales continuités écologiques

Veiller à préserver ou restaurer la qualité et lutter contre les pollutions des habitats aquatiques

Cette liste est approuvée, à l'exception de la dernière mesure, « **Veiller à préserver ou restaurer la qualité et lutter contre les pollutions des habitats aquatiques** ». En effet, aux yeux de certains participants, elle ne relève pas du SCoT, ou seulement de façon partielle à travers les enjeux pluviaux. Par ailleurs, des précisions sont apportées à cette liste, notamment sur **les transitions avec les milieux agricoles qui doivent faire l'objet d'une attention particulière** car elles permettent de freiner l'étalement urbain.

La majorité des participants souligne aussi l'**importance d'une hiérarchisation des corridors et de leur connectivité dans le SRCE (à préserver, à conforter, à restaurer) afin de donner le moyen aux acteurs infrarégionaux de mettre en œuvre une stratégie**. Plus largement, le rôle du PADD dans la hiérarchisation des enjeux et le décloisonnement des thématiques pour une lecture intégrée du territoire est signalé. L'évaluation environnementale est identifiée comme un levier à ce stade. Enfin, les propositions de mesures complémentaires formulées par les participants de l'atelier quant au PADD d'un SCoT sont :

- ⇒ **Confronter et lier les enjeux écologiques avec les enjeux socioéconomiques**, réaliser un travail de hiérarchisation et de mise en cohérence des différents enjeux à prendre en compte dans le SCoT, dont les continuités écologiques ne sont qu'une partie
- ⇒ **Restituer les éléments liés au vécu**, ce qui peut être facilité par une approche paysagère qui permet d'établir un lien entre l'Homme et la rivière, ou encore l'Homme et l'arbre par exemple

### Sur les mesures mobilisables dans le cadre du Documents d'orientation et d'objectifs (DOO) d'un SCoT

Les propositions pré-identifiées en amont de l'atelier sont les suivantes :

Définir les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger strictement

Définir des recommandations pour l'inscription des espaces concernés dans les PLU et PLUi en zones N ou A et les modalités de protection des espaces concernés

Maintenir des corridors terrestres et aquatiques entre les réservoirs

Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Définir les objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation

Préciser les études à mener à l'échelle communale lors de l'élaboration de PLU

Préconiser aux maîtres d'ouvrage de réaliser une étude environnementale avant la réalisation des aménagements autorisés par le SCoT

Demander aux communes et aux aménageurs de prendre en compte la trame verte et bleue dans les futurs aménagements

Demander à ce que des mesures compensatoires soient mises en œuvre en cas d'atteinte significative aux réservoirs et continuités écologiques

Des demandes de précisions sont faites par les participants sur le contenu de cette liste.

Un échange permet de clarifier le sens de l'expression « protéger strictement » dans la proposition « **Définir les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger strictement** ». Cette formule se traduit concrètement par la mise en place d'un zonage, de périmètres de protection écologiques ou patrimoniaux, etc.

La question de la pertinence de l'échelle et de la nature du SCoT vis-à-vis de la mesure « **Maintenir des corridors terrestres et aquatiques entre les réservoirs** » est également posée. Les outils existants pour mettre en œuvre cette mesure sont rappelés, tout comme le rôle clé des arbitrages politiques.

Les participants soulignent aussi la nécessité d'engager dans le cadre des SCoT un meilleur dialogue avec les aménageurs, fondé sur un travail commun, pour aller au-delà de ce qui était proposé par « **Demander aux communes et aux aménageurs de prendre en compte la trame verte et bleue dans les futurs aménagements** ».

Enfin, des représentants du monde agricole rappellent l'importance du croisement entre les données écologiques et socio-économiques. Ils signalent qu'il faut **éviter que les zonages ne se traduisent par des freins à l'activité agricole** et que la possibilité de "délimiter" les espaces agricoles est trop peu souvent utilisée dans les SCoT.

Le SCoT de Meaux est signalé comme un bon exemple d'association de la profession agricole et des élus.

Enfin, certains participants pointent de nouveau l'absence de précisions **quant à la gestion des espaces** évoqués.

L'importance de la **cartographie** pour rendre compte de la réalité de la fonctionnalité des continuités écologiques et de la stratégie retenue localement est rappelée par la maîtrise d'ouvrage.

### Sur les mesures mobilisables dans le cadre du choix des indicateurs de suivi à chaque SCoT

Les participants qui se sont exprimés sur ce point lors de l'atelier sont **favorables à la mise en place d'indicateurs relatifs aux continuités écologiques**, mais suggèrent qu'une partie de ces indicateurs répondent à des objectifs précis à atteindre dans les SCoT. Ils sont de deux catégories : indicateurs d'état et indicateurs d'action.

Par ailleurs, certains précisent qu'il s'agit de **ne pas pénaliser les territoires qui ne seraient pas des surfaces protégées ou inventoriées** (ZNIEFF, Natura 2000, réserves naturelles) et donc qui ne pourraient pas fournir de données de même qualité.

Enfin, une majorité des participants précise qu'il faut **veiller à la cohérence des indicateurs de suivi des SCoT avec ceux des autres démarches territoriales**, comme les Agendas 21.

## Les autres mesures pouvant être prises à l'échelle intercommunale

Une liste de mesures susceptibles d'être mobilisées pour prendre en compte les continuités écologiques à l'échelle intercommunale est proposée pour alimenter les débats :

Les chartes des PNR
Les contrats de Pays
Les contrats de rivière
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Le Plan Seine en Ile-de-France
Les Chartes forestières
Les Agendas 21

En complément, plusieurs propositions de mesures de mise en œuvre de la trame verte et bleue autres que le SCoT sont formulées par les participants :

- les **projets de territoires** des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- des **schémas communautaires dédiés à la trame verte et bleue**, moins contraignants que les SCoT (valeur de charte),
- les **atlas des paysages**,
- les **périmètres de protection des espaces agricoles et naturels** (PPEANP), plutôt utilisés en zone densément peuplée, et parfois complexes à mettre en œuvre,
- les **sites classés/inscrits**, qui peuvent être motivés par des critères scientifiques,
- les **Périmètres régionaux d'intervention foncière** (PRIF),
- les **schémas départementaux des espaces naturels sensibles** (SDENS), qui permettent des actions agricoles ou forestières.

L'**OCDE** a produit une liste des types d'outils mobilisables pour la mise en œuvre de stratégies et de schémas opérationnels. Cette liste peut servir pour recenser les types d'outils utiles dans le cadre du SRCE.

Enfin, les participants affichent leur vigilance vis-à-vis de certains documents (SCoT, Agendas 21, etc.) gérés par des acteurs différents et qui pourraient parfois se contredire : le souci de cohérence entre les démarches portées sur un même territoire est primordial.

## Synthèse des attentes relatives aux outils et mesures

### 1. Planification

- Encourager la mise en place de SCoT sur les territoires non couverts
- Dans le document de présentation des SCoT :
  - o analyser la place du SCoT dans un cadre plus vaste
  - o croiser la trame verte et bleue avec d'autres réseaux
  - o intégrer un état des lieux portant sur les propriétaires, sur les usages et la gestion des sols et sur les différentes fonctionnalités des territoires
- Dans le PADD et le DOO des SCoT, réaliser un travail de hiérarchisation et de mise en cohérence des différents enjeux à prendre en compte (les enjeux liés aux continuités écologiques mais aussi les enjeux socio-économiques)
- Dans le DOO des SCoT :
  - o éviter que les zonages ne se traduisent par des freins à l'activité agricole
  - o davantage utiliser la possibilité de "délimiter" les espaces agricoles
  - o utiliser la cartographie pour rendre compte de la réalité de la fonctionnalité des continuités écologiques, les hiérarchiser et traduire spatialement le projet de territoire.
- Mettre en place dans les SCoT des indicateurs relatifs aux continuités écologiques
- Mobiliser le levier de l'évaluation environnementale des SCoT
- Différencier l'approche de la TVB dans les documents d'urbanisme selon l'appartenance des territoires à la grande ou à la petite couronne parisienne.

### 2. Outils réglementaires et contractuels

- Agir en faveur des continuités écologiques avec des outils existants particulièrement adaptés :
  - o les projets de territoires des établissements publics de coopération intercommunale
  - o des schémas communautaires dédiés à la trame verte et bleue
  - o les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels
  - o les sites classés/inscrits
  - o les Périmètres régionaux d'intervention foncière
  - o les schémas départementaux des espaces naturels sensibles
  - o les atlas des paysages

### 3. Connaissances

- Elaborer des cartes de synthèse représentant :
  - o les différents enjeux à prendre en compte, une analyse multifonctionnelle du territoire,
  - o la cartographie des acteurs sur le territoire (décideurs, gestionnaires...),
  - o les types de propriété du foncier,
  - o le croisement des réseaux de surface.
- Intégrer dans le SRCE une hiérarchisation des corridors et de leur connectivité (à préserver, à conforter, à restaurer)
- 

### 4. Gouvernance, échanges entre acteurs

- Engager dans le cadre des SCoT un meilleur dialogue avec les aménageurs
- Veiller à la cohérence des différentes démarches menées sur un territoire (SCoT, Agenda 21...)

## 5. Approches transversales

- Veiller à l'articulation entre SDRIF / SRCE
- Intégrer une approche paysagère dans le SRCE et encourager sa prise en compte lors de la déclinaison du SRCE
- Apporter une attention particulière aux transitions avec les milieux agricoles

## Principales pistes issues de l'atelier

- Cahier des charges type pour la prise en compte de la TVB dans les SCoT en Île-de-France ;
- Liste des outils financiers mobilisables par les collectivités sur l'intégration des enjeux de la TVB à l'échelle intercommunale ;
- Outil de communication à destination des élus pour les collectivités ;
- Outil de communication à destination des services des collectivités ;
- Outil de communication mobilisant l'approche paysagère (synergie des approches).

## Participants

Structure	Prénom	Nom	mail
Communauté d'agglomération Europ'Essonne	Jean-Pierre	ABBADIE	jeanpierre.abbadie@europessonne.fr
Région Ile-de-France	Violaine	ALLAIS	violaine.allais@iledefrance.fr
DRIEE	Jean-Marc	BERNARD	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
Établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA)	Marien	BILLARD	m.billard@epa-orsa.fr
RCT	David	BRITES	d.brites@rct-territoires.com
IAU d'Ile-de-France	Bernard	CAUCHETIER	bernard.cauchetier@iau-idf.fr
RCT	Jeanne	CHABOCHE	j.chaboche@rct-territoires.com
Région Ile-de-France	Hélène	COLAS	helene.colas@iledefrance.fr
Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Arnaud	COMOLET	arnaud.comolet@agglo-sqy.fr

DDT Val d'Oise	Nathalie	COQUILLON	nathalie.coquillon@val-doise.gouv.fr
Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest	Jean-Baptiste	LE CORRE	jeanbaptiste.lecorre@agglo-gpso.fr
PNR du Gâtinais Français	Alexandre	EMERIT	a.emerit@parc-gatinais-francais.fr
Région Ile-de-France	Nathalie	EVAIN BOUSQUET	nathalie.evain-bousquet@iledefrance.fr
Chambre Interdépartementale d'Agriculture	Patrice	FEBVRET	p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr
NATUREPARIF	Jonathan	FLANDIN	jonathan.flandin@natureparif.fr
DRIEA - UT de Seine-Saint-Denis	Xavier	FOUQUART	xavier.fouquart@developpement-durable.gouv.fr.
DRIEE - SDDTE	Marc	FOURNIER	Marc.fournier@developpement-durable.gouv.fr
Syndicat de l'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée	Magali	GORCE	m.gorce@san-valmaubuee.fr
DRIEA - UT	Pierre	GUYOT	Pierre.guyot@developpement-durable.gouv.fr
Région Ile-de-France	Vincent	HULIN	vincent.hulin@iledefrance.fr
ECOSPHERE	jean-Christophe	KOVACS	jean-christophe.kovacs@ecosphere.fr
DRIEE	Caroline	LAVALLART	caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne	Baptiste	MEUNIER	
DRIEA - SA - DPAD	Jérôme	PARIS	jerome.paris@developpement-durable.gouv.fr
DRIEE	Roland	PELTEKIAN	roland.peltekian@developpement-durable.gouv.fr
Région Ile-de-France	Marie-Françoise	PINEDA	marie-francoise.pineda@iledefrance.fr
DDT Seine-et-Marne	Roland	RODDE	Roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr
Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine-Orge	Christian	ROECK	croeck@audeso.org
PNR du Vexin Français	Françoise	ROUX	f.roux@pnr-vexin-francais.fr
DRIEE	Catherine	SOULAS	ecep2@wanadoo.fr
APUR	Yann-Franck	VAULEON	yann-fanch.vauleon@apur.org
DRIEE	Caroline	VENDRYES	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

**Les intervenants présents lors de cet atelier :**

- les bureaux d'étude Ecosphère et RCT, respectivement en charge de l'expertise technique et de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France, et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Conseil régional, Vincent HULIN : [vincent.hulin@iledefrance.fr](mailto:vincent.hulin@iledefrance.fr), et Hélène COLAS : [helene.colas@iledefrance.fr](mailto:helene.colas@iledefrance.fr)

Pour la DRIEE, Caroline VENDRYES : [caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr)